



Mariage pension de reversion

Par Biniou

Bonjour,

Ma compagne et moi habitons pour des raisons professionnelles à 400 km l'un de l'autre (chacun est propriétaire de sa maison).

-Pouvons-nous nous marier en déclarant les 2 domiciles ?

-Aussi, s'il y avait divorce (nous avons, chacun de notre côté, des connaissances qui ont vécu plus de 20 ans ensemble, qui se sont mariés, et ont divorcé dans l'année....), y a t'il une durée minimale de mariage concernant la pension de reversion ?

Merci de votre réponse.

Par isernon

bonjour,

les règles applicables à la pension de reversion sont différentes s'il s'agit du domaine privé, d'un fonctionnaire.

voir ce lien :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378http://]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378http://[/url]

salutations